

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 04-09.04.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 13

SEANCE du **09 avril 2024**

Présents : 8

Votants : 11

Date de la convocation :

03.04.2024 L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage : Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

03.04.2024 prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de

M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : MM. LIGONNIERE E., TALON T., LACOMBE D., THIVELLIER D., URBANOVSKY L. et Mmes LE POTIER P., JACOB I.,

Absentes excusées : MM. CARRE L. a donné pouvoir à LIGONNIERE E., LABARRE P. a donné pouvoir à LACOMBE D., DABILLY P a donné pouvoir à M. MOREAU S. Mmes DAUSSET M., PICHON S.,

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Budget 2024 du Pôle Culturel

Le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	92 449.97€
---------------------------	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **92 449.97€** en section de fonctionnement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



Serge MOREAU